

# SCOLYTE DE L'ÉPICÉA

Agir maintenant !

OFFICE  
ÉCONOMIQUE  
WALLON

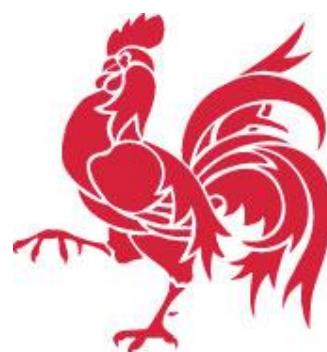
du **BOIS**

Le guichet SCOLYTES,  
un outil pour les  
**propriétaires forestiers:**

084 / 46 03 55

[www.scolytes.be](http://www.scolytes.be)

[scolytes@oewb.be](mailto:scolytes@oewb.be)

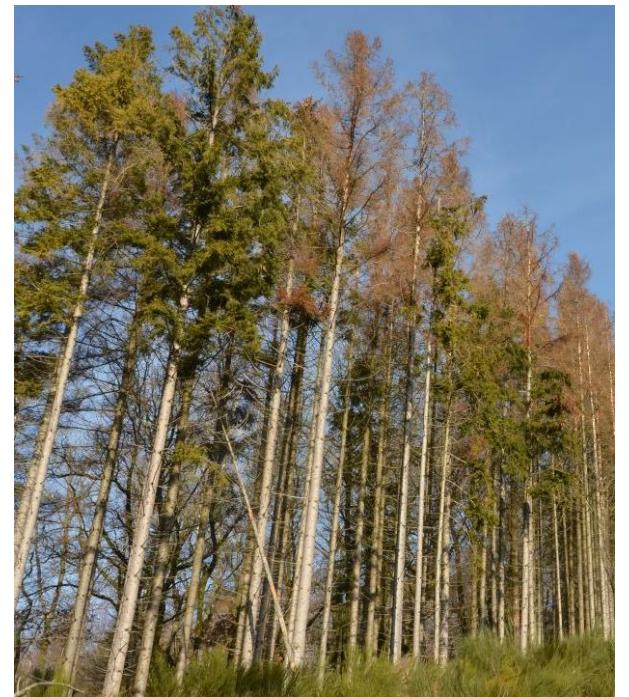


Wallonie



## RECOMMANDATIONS aux propriétaires de parcelles forestières concernés par des épicéas scolytés

- Seul l'épicéa est sensible
- Il est indispensable d'identifier rapidement les épicéas attaqués, à savoir ceux qui présentent un ou plusieurs des symptômes suivants :
  - **Trous de perforation sur l'écorce avec expulsion de sciure et éventuellement écoulement de résine**
  - **Jaunissement / roussissement des aiguilles ou perte brutale des aiguilles**
  - **Décollement ou perte de fragments d'écorce**
- Les arbres présentant au moins un de ces symptômes doivent être évacués idéalement dans les 15 jours qui suivent leur détection. A défaut de trouver une solution pour leur évacuation, il est conseillé de **les ébrancher et de les écorcer**.
- Les épicéas morts avant le printemps 2020 et ayant perdu toute leur écorce ne sont plus considérés comme contaminants. Leur évacuation n'est donc pas prioritaire sur un plan sanitaire mais peut-être nécessaire pour des questions de sécurité publique (arbres en bordure de chemin...).
- Dans les parcelles concernées, toute coupe portant à la fois sur des arbres scolytés et des arbres sains doit être mûrement réfléchi. Des professionnels sont à la disposition des propriétaires pour les aider à prendre cette décision.



OFFICE  
ÉCONOMIQUE  
WALLON

du **BOIS**

Avec le soutien de  
la



**Wallonie**

